



DÉPARTEMENT CORSE DU SUD

Mairie de Lecci

20137 LECCI

TÉL. 04 95 71 43 43

FAX 04 95 71 44 69

E-MAIL : mairie.lecci@wanadoo.fr

Lecci le 8 janvier 2019

SERVICE DE LA MER ET DU LITTORAL

- 6 FEV. 2019

Monsieur le Maire de Lecci,

A

Madame la Préfète de Corse du Sud
Service de la Mer et du Littoral
TERRE PLEIN DE LA GARE
20302 Ajaccio CEDEX 9

**A l'attention de la DDTM 2A :
Service Mer et Littoral, pour instruction des dossiers**

Affaire suivie par :

- Adjoint en charge du littoral, Mme Marie-Thérèse GUEYRAUD / 06 03 35 53 17 / mtgueyraud@gmail.com
- Secrétaire général, M. Barlam Frédéric / 04 95 71 43 43 / 06 15 23 11 58 / mairie.lecci@wanadoo.fr
- Bureau d'études ICTP : Sandy LE GOUEE / 04 92 12 81 23 / s.legouee@ictp.fr

Objet : Demande d'instruction des dossiers de demande d'AOT et de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau avec études d'impact pour l'implantation d'une zone de mouillage organisés dans la baie de Saint Cyprien sur la commune de Lecci.

Madame La Préfète,

La commune de Lecci a pour objet le renouvellement avec agrandissement de la zone de mouillages et d'équipements légers de la baie de Saint Cyprien.

Les objectifs de la commune sont de maintenir son offre d'accueil des navires dans la baie de Saint Cyprien, mais également d'optimiser le plan d'eau et de mettre en adéquation les aménagements avec les besoins des usagers et les caractéristiques biocénologiques du site.

L'organisation générale du plan d'eau sera conservée avec un pôle d'amarrage au nord et un au sud.

La capacité d'accueil sera revue à la suite de la réalisation d'une étude de fréquentation de la baie de Saint Cyprien dans sa globalité, sur la commune de Lecci mais également sur la commune de Zonza. Elle passerait alors, sur la commune de Lecci, de 130 à 184 postes.

Une zone de mouillage libre à l'ancre sera également proposée pour permettre notamment aux professionnels d'amarrer leurs petites unités en toute sécurité pour les baigneurs et les biocénoses.

Les périodes d'exploitation seront les suivantes :

- Installation du balisage et des pontons : 1^{er} juin au 30 septembre.
- Exploitation et surveillance dans les conditions optimales : 1^{er} juillet au 31 août.

Le projet a été pensé de manière à conserver l'organisation des activités actuellement présentes sur la plage et le plan d'eau (zones de baignade, activités nautiques, restauration, voiles, ...) par la prise en compte du plan de balisage.

Un règlement de police et des consignes aux usagers seront mis en place pour veiller à la sécurité et au confort des plaisanciers mais aussi à la conservation du milieu en son état initial.

Le projet de renouvellement avec agrandissement de la zone de mouillages et d'équipements légers de la baie de Saint Cyprien, sur le domaine public maritime (DPM), est soumis à différentes réglementations.

- Déclaration au titre de la loi sur l'Eau (R.214-1 du code de l'environnement)
- Etude d'impact environnemental (à la suite d'une demande d'examen au cas par cas – Arrêté n°16-2160 du 10 novembre 2016)
- Evaluation des incidences NATURA 2000 (formulaire d'évaluation simplifiée)
- Demande d'autorisation d'occupation temporaire (AOT)
- Enquête publique (article R2134-44 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P))

⇒ **Documents joints à ce courrier**

Les pièces réglementaires suivantes sont jointes au présent courrier de demande pour instruction :

- **3 exemplaires du dossier de Déclaration au titre de la loi sur l'eau** et ses annexes, en vue de leur dépôt et de leur instruction dans le cadre de la procédure d'autorisation de travaux ;
- **4 exemplaires de l'étude d'impact** valant document d'incidences et notice d'incidences NATURA 2000 et ses annexes, en vue de leur dépôt et de leur instruction dans le cadre de la procédure d'autorisation de travaux ;
- **6 exemplaires du dossier de demande d'autorisation d'occupation temporaire** du domaine public maritime et ses annexes, en vue de leur dépôt et de leur instruction dans le cadre de la procédure visant l'obtention d'un titre domanial.

Je vous prie, Madame la Préfète, de croire à l'assurance de ma considération distinguée.

M. le Maire, Don Georges GIANNI





DÉPARTEMENT CORSE DU SUD

Mairie de Lecci

20137 LECCI

TÉL. 04 95 71 43 43

FAX 04 95 71 44 69

E-MAIL : mairie.lecci@wanadoo.fr

Lecci, le 08 janvier 2019

SERVICE DE LA MER ET DU LITTORAL

- 6 FEV. 2019

PREFECTURE DE LA CORSE DU SUD
Madame La Préfète
Service de la Mer et du Littoral
Terre-Plein de la Gare
20302 AJACCIO CEDEX 9

BORDEREAU D'ENVOI

Madame La Préfète

Veillez trouver ci-après la demande d'instruction des dossiers de demande d'AOT et de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau avec étude d'impact pour l'implantation d'une zone de mouillages organisés dans la baie de Saint Cyprien sur la commune de Lecci.

Contenant :

- 3 exemplaires du dossier de Déclaration au titre de la loi sur l'eau
- 4 exemplaires de l'étude d'impact
- 4 exemplaires de l'étude d'impact (non technique)
- 6 exemplaires du dossier de demande d'autorisation d'occupation temporaire

Je vous en souhaite bonne réception.

Cordialement,

Le Maire,
Don Georges GIANNI

